

AIDE-MÉMOIRE

RAPPORT D'INCENDIE DES ASSUREURS ET DES EXPERTS EN SINISTRE

- **Tous les incendies doivent être déclarés** au ministère de la Sécurité publique, au moyen du formulaire *Rapport d'incendie – Assureurs et experts en sinistre*, même ceux pour lesquels aucune indemnité n'a été versée.
- Les incidents suivants **ne doivent pas être déclarés, sauf s'ils ont provoqué un incendie ou ont été causés par un incendie** :
 - les alarmes non fondées;
 - la foudre ou les décharges électriques;
 - les surchauffes ou l'explosion d'un réservoir sous pression;
 - les brûlures (cigarette, tison, chaudron déposé sur un comptoir ou échappé sur le plancher).
- **Pour bien remplir le formulaire**, vous devez :
 1. Inscrire la raison sociale de la compagnie d'assurance et de l'expert en sinistre indépendant, leur numéro de dossier respectif, le nom de l'expert ainsi que son numéro de téléphone.
 2. Inscrire la date de l'événement et non celle de la demande de réclamation.
 3. Indiquer si l'indemnité versée est de l'assurance directe ou de l'assurance responsabilité.
 4. Inscrire l'adresse du lieu de l'incendie, qui peut être différente de celle de l'assuré.
 5. Inscrire le code postal, pour que le ministère soit en mesure de distinguer les municipalités de même nom.
 6. Inscrire tous les renseignements disponibles, comme le numéro de lot ou de bail, le nom d'un cours d'eau, le nom de la zec, le nom du canton, etc., dans le cas d'un lieu sans adresse précise.
 7. Décrire brièvement les circonstances de l'incendie (voir les exemples sur la page suivante).
 8. Inscrire l'évaluation des pertes matérielles, l'indemnité versée et la franchise dans toutes les déclarations soumises.
- **« Déclarer en ligne, c'est plus pratique ! »**

Utilisez notre [service en ligne](#) (formulaire électronique se trouvant sur le portail extranet du ministère de la Sécurité publique) pour soumettre toutes vos déclarations d'incendie. Au préalable, vous devez faire une demande d'accès en suivant les étapes précisées sur le site Web Quebec.ca/rapport-incendie.
- **« Une bonne habitude à prendre ! »**

En transmettant vos rapports d'incendie régulièrement, sur une **base mensuelle ou lors de la fermeture du dossier**, vous facilitez votre suivi annuel. Si un dossier n'est pas terminé au 31 mars de l'année qui suit l'incendie, vous devez nous transmettre un rapport intérimaire.
- Pour tout renseignement, n'hésitez pas à communiquer avec nous :

Direction de la sécurité incendie
et des télécommunications d'urgence
Ministère de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 6^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
ssi-soutien@misp.gouv.qc.ca
Tél. : 418 646-6777, poste 40045
Sans frais : 1 866 702-9214, option 1
Télec. : 418 646-5889
Sans frais : 1 877 607-0418

EXEMPLES D'INCENDIE DE VÉHICULES ET DE BÂTIMENTS RAPPORT D'INCENDIE – ASSUREURS ET EXPERTS EN SINISTRE

COMMENTAIRES, USAGE DU BÂTIMENT ET CIRCONSTANCES DE L'INCENDIE

Type d'incendie Suggestions de commentaires à inscrire dans « Description brève des circonstances de l'incendie »	Usage principal du bâtiment	Lieu d'origine	Source de chaleur	Combustible et énergie	Premier matériau enflammé	Cause probable
Dans une cuisine	10 (maison, immeuble d'appartements)	23 (cuisine)	10 (équipement de cuisson)	50 (électricité)	50 (liquide inflammable)	20 (négligence et imprudence)
<u>Commentaire</u> : Le propriétaire s'endort et oublie le chaudron d'huile sur la cuisinière.						
Dans un garage	19 (autres bâtiments résidentiels)	47 (garage intérieur)	60 (flamme nue)	32 (propane)	10 (mur, plancher, plafond)	20 (négligence et imprudence)
<u>Commentaire</u> : Le fils de l'assuré fait une soudure pour réparer son véhicule tout terrain vers 14 h, et l'incendie se déclare dans le garage deux heures plus tard.						
Dans un camion en circulation	90 (autre)	89 (aire extérieure)	80 (véhicule)	20 (combustible liquide)	99 (indéterminé)	40 (défaillance électrique et mécanique)
<u>Commentaire</u> : Un camion qui roule sur l'autoroute prend feu. Nous croyons qu'il s'agit d'une défaillance électrique ou mécanique, mais il n'y a aucun autre détail.						
Dans une automobile volée	90 (autre)	89 (aire extérieure)	60 (flamme nue)	99 (indéterminé)	50 (liquide inflammable)	10 (criminelle, sous enquête)
<u>Commentaire</u> : Une automobile volée est retrouvée incendiée dans un champ. Nous avons trouvé sur les lieux des traces d'essence qui ont dû servir d'accélérateur.						

Rapport d'incendie pour les assureurs et les experts en sinistre

Consignes

Veillez remplir les champs suivants, enregistrer le document et le transmettre par courriel à :
ssi-soutien@msp.gouv.qc.ca.

OU

Utilisez notre [service en ligne](#) (formulaire électronique se trouvant sur le portail extranet du ministère de la Sécurité publique) pour soumettre toutes vos déclarations d'incendie. Au préalable, vous devez faire une demande d'accès en suivant les étapes précisées sur le site Web Quebec.ca/rapport-incendie.

▶ **Veillez remplir le formulaire en caractères d'imprimerie.**

▶ **Veillez saisir le numéro du dossier d'indemnisation de la compagnie d'assurance ou de l'expert en sinistre indépendant.**

▶ **Veillez approuver cette section en caractères d'imprimerie.**

1. Informations sur la compagnie d'assurance et l'expert en sinistre

<p>Informations sur la compagnie d'assurance</p> <p>_____</p> <p>Raison sociale de la compagnie d'assurance</p>	<p>Numéro du dossier d'indemnisation (V/Réf.)</p> <p>_____</p> <p>Numéro du dossier d'indemnisation</p>
<p>Informations sur l'expert en sinistre indépendant</p> <p>_____</p> <p>Raison sociale de l'expert en sinistre indépendant</p>	<p>Numéro du dossier d'indemnisation (V/Réf.)</p> <p>_____</p> <p>Numéro du dossier d'indemnisation</p>
<p>_____</p> <p>Nom</p>	<p>_____</p> <p>Prénom</p>
<p>_____</p> <p>Ind. rég.</p>	<p>_____</p> <p>Poste</p>
<p>_____</p> <p>Téléphone</p>	<p>_____</p> <p>Date</p>
<p>Approbation du mandataire</p> <p>_____</p> <p>Approbation (Nom complet)</p>	<p>Date du rapport d'incendie</p> <p>Année Mois Jour</p> <p>_____</p> <p>Date</p>

2. Renseignements au sujet de l'incendie

<p>Date de l'incendie</p> <p>Année Mois Jour</p> <p>_____</p> <p>Date</p>	<p>Heure de l'incendie</p> <p>Heures Minutes</p> <p>_____</p> <p>Heure</p>
<p>S'agit-il d'un dossier d'assurance responsabilité ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	
<p>Lieu de l'incendie</p> <p>_____</p> <p>Numéro Rue Appartement</p>	
<p>_____</p> <p>Municipalité ou ville Province Code postal</p>	
<p>Est-ce que les pompiers sont intervenus pour l'incendie ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Indéterminé</p>	
<p>Quel est le nombre de décès causés par l'incendie ?</p> <p>_____</p> <p>Nombre de décès</p>	

3. Usage principal du bâtiment où l'incendie s'est déclaré

▶ **Cochez la case correspondant au type de bâtiment.**

<p>Commercial</p> <p><input type="checkbox"/> Centre commercial⁽⁵⁰⁾ <input type="checkbox"/> Immeuble commercial⁽⁵¹⁾ <input type="checkbox"/> Hébergement, restauration⁽⁵⁸⁾ <input type="checkbox"/> Autres commerces⁽⁵⁹⁾</p>	<p>Industriel</p> <p><input type="checkbox"/> Aliments et boissons⁽²⁰⁾ <input type="checkbox"/> Bois⁽²⁷⁾ <input type="checkbox"/> Papier et produits en papier⁽²⁹⁾ <input type="checkbox"/> Produits de caoutchouc/plastique⁽²²⁾ <input type="checkbox"/> Textile⁽²⁴⁾ <input type="checkbox"/> Autres industries⁽³⁹⁾</p>	<p>Autres usages</p> <p><input type="checkbox"/> Agriculture⁽⁸¹⁾ <input type="checkbox"/> Autre⁽⁹⁰⁾ (précisez en commentaire ci-dessous)</p>
<p>Résidentiel</p> <p><input type="checkbox"/> Chalet⁽¹¹⁾ <input type="checkbox"/> Maison, immeuble d'appartements⁽¹⁰⁾ <input type="checkbox"/> Maison mobile, roulotte⁽¹²⁾ <input type="checkbox"/> Maison pour personnes âgées⁽¹⁵⁾ <input type="checkbox"/> Autres bâtiments résidentiels⁽¹⁹⁾</p>	<p>Services et loisirs</p> <p><input type="checkbox"/> École, université⁽⁶⁸⁾ <input type="checkbox"/> Immeuble à bureaux⁽⁶⁰⁾ <input type="checkbox"/> Service de santé⁽⁶⁵⁾ <input type="checkbox"/> Activité culturelle, récréative et de loisirs⁽⁷⁹⁾ <input type="checkbox"/> Autres services⁽⁶⁹⁾</p>	
<p>_____</p> <p>Commentaire</p>		

4. Circonstances de l'incendie

Cochez la case correspondant aux circonstances de l'incendie pour chacune des cinq rubriques. Pour connaître les définitions, veuillez consulter l'annexe.

Lieu d'origine

- Chambre à coucher⁽²¹⁾
- Salon, salle de séjour⁽²²⁾
- Cuisine⁽²³⁾
- Remisage⁽⁴¹⁾
- Garage intérieur⁽⁴⁷⁾
- Cheminée⁽⁵⁸⁾
- Aire extérieure⁽⁸⁹⁾
- Indéterminé⁽⁹⁹⁾
- Autre (précisez) : _____

Source de chaleur

- Équipement de cuisson⁽¹⁰⁾
- Appareil de chauffage⁽²⁰⁾
- Équipement/appareil électrique⁽³⁰⁾
- Réseau électrique⁽⁵⁰⁾
- Flamme nue⁽⁶⁰⁾
- Article de fumeur⁽⁷¹⁾
- Véhicule⁽⁸⁰⁾
- Indéterminé⁽⁹⁹⁾
- Autre (précisez) : _____

Combustible et énergie

- Combustible solide (bois)⁽¹⁰⁾
- Combustible liquide⁽²⁰⁾
- Gaz naturel⁽³¹⁾
- Propane⁽³²⁾
- Autre combustible gazeux⁽³³⁾
- Électricité⁽⁵⁰⁾
- Indéterminé⁽⁹⁹⁾
- Autre (précisez) : _____

Premier matériau enflammé

- Mur, plancher, plafond, etc.⁽¹⁰⁾
- Ameublement et literie⁽²⁰⁾
- Vêtement et textile⁽³⁰⁾
- Produit en bois et en papier⁽⁴⁰⁾
- Liquide inflammable⁽⁵⁰⁾
- Suie, créosote, etc.⁽⁹²⁾
- Indéterminé⁽⁹⁹⁾
- Autre (précisez) : _____

Cause probable

- Criminelle, sous enquête⁽¹⁰⁾
- Négligence et imprudence⁽²⁰⁾
- Défaillance électrique et mécanique⁽⁴⁰⁾
- Défaut de conception, de construction et d'installation⁽⁵⁰⁾
- Accident automobile⁽⁷¹⁾
- Indéterminée⁽⁹⁹⁾
- Autre (précisez) : _____

5. Description brève des circonstances de l'incendie

Il est important de bien préciser l'évaluation des pertes matérielles.

6. Évaluation des pertes matérielles et indemnité payée

N. B. Les pertes matérielles doivent être estimées en tenant compte de la valeur à neuf. Pour les véhicules, inscrivez la valeur au jour du sinistre, sauf s'ils sont assurés à neuf.

Bâtiment

_____ \$
Pertes matérielles

_____ \$
Indemnité payée

Contenu (y compris les véhicules et les animaux de production à l'intérieur d'un bâtiment)

_____ \$
Pertes matérielles

_____ \$
Indemnité payée

Extérieur du bâtiment (y compris les véhicules et les animaux de production à l'extérieur d'un bâtiment)

_____ \$
Pertes matérielles

_____ \$
Indemnité payée

Coûts indirects (pertes locatives, frais de subsistance, etc.)

_____ \$
Indemnité payée

Franchise

_____ \$
Indemnité payée

ANNEXE – RAPPORT D’INCENDIE

GÉNÉRALITÉS

La compagnie d’assurance ou son mandataire et l’expert en sinistre indépendant doivent utiliser ce formulaire pour **déclarer** au ministère de la Sécurité publique **tous** les dossiers d’indemnisation traités concernant un **incendie**.

Important : Mis à part les fausses alarmes, les incidents mentionnés ci-dessous doivent être déclarés s’ils ont provoqué un incendie ou ont été occasionnés par un incendie.

Les incidents suivants **ne doivent pas être déclarés** :

- les **alarmes non fondées**;
- la **foudre** ou les **décharges électriques**;
- l’**explosion** d’un réservoir sous pression à la suite d’une pression interne et non d’une combustion externe;
- les **brûlures** occasionnées par un objet, comme une cigarette, un tison, etc. Une brûlure est une tache ou un trou à l’endroit où un objet ou une matière a brûlé;
- les **surchauffes**, c’est-à-dire toute modification subie par une matière sous l’effet de la chaleur sans combustion, où il suffit de retirer la source de chaleur pour arrêter la réaction. Par exemple, une casserole très chaude placée sur un matériau combustible ou encore une ampoule brûlante en contact avec un tissu.

QUELQUES DÉFINITIONS

Appareil de chauffage

Chaufferette, fournaise, poêle à combustion lente, thermopompe, etc.

Bâtiment

Construction utilisée ou destinée à être utilisée pour abriter ou recevoir des personnes, des animaux ou des objets et qui possède un caractère permanent. Ainsi, un garage est un bâtiment alors qu’un abri d’auto en toile qu’on enlève au printemps n’est pas un bâtiment. Des constructions agricoles comme les étables, granges et silos sont des bâtiments. Les parois extérieures, les espaces sous le bâtiment, les structures permanentes attenantes au bâtiment font tous partie du bâtiment.

Équipement de cuisson

Cuisinière, barbecue, friteuse, micro-ondes, etc.

Équipement/appareil électrique

Congélateur, laveuse, sècheuse, réfrigérateur, ordinateur, télévision, etc.

Immeuble commercial

Bâtiment en hauteur regroupant des commerces de services ou des magasins de détail.

Lieu d’origine

Pièce où l’incendie s’est déclaré dans le bâtiment. Permet aussi de savoir si l’incendie a débuté à l’extérieur d’un bâtiment (jardin, parc, etc.).

Source de chaleur

Appareil, machine, équipement ou matériel qui a provoqué l’incendie.

Source énergétique

Combustible ou énergie qui alimentait la source de chaleur.

Premier matériau enflammé

Matériau qui s’est embrasé le premier au contact de la source de chaleur.